



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

À

Monsieur le Directeur
Société LEGRAND SNC
Avenue du Parc Alata
60 550 Verneuil-en-Halatte

Beauvais, le 21 mai 2021

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Dossier de porter à connaissance relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques
Société LEGRAND SNC, Verneuil-en-Halatte

Références : Bordereau du 21 décembre 2020

Monsieur le Directeur,

Par bordereau cité en référence, j'ai transmis à mes services votre dossier de porter à connaissance concernant l'installation des panneaux de photovoltaïque sur votre site de Verneuil-en-Halatte.

Après analyse par l'Unité Départementale de la DREAL, il apparaît que les modifications, résultant de l'installation de ces panneaux sur votre site, ne sont pas substantielles au sens de l'article R. 181-46-I du code de l'environnement.

Aussi, je prends acte de l'implantation sur votre site des panneaux photovoltaïques, sous réserve du strict respect :

- des éléments mentionnés dans votre dossier de porter à connaissance ;
- de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (Section V – Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant de l'énergie photovoltaïque)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
L'adjointe au responsable du bureau de l'environnement

Sandrine VILLAIN

Copie : DREAL Hauts-de-France